



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 64600

Texte de la question

M Guy Lengagne appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur l'utilisation des aides accordées aux entreprises en difficulté. Il arrive parfois que celles-ci ne soient pas affectées exclusivement à l'objet pour lequel elles ont été octroyées, c'est-à-dire au maintien de l'activité et des emplois de l'entreprise concernée, mais plutôt à l'amélioration de la situation personnelle de l'entrepreneur. Il lui demande en conséquence quels sont les moyens de contrôle utilisés pour éviter de tels détournements.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'industrie et du commerce extérieur accorde des aides, en crédits de politique industrielle, sous forme d'avances ou de subventions à certaines entreprises en difficulté. Ces aides sont destinées, soit à la couverture d'opérations de re-structuration axées en priorité sur la reconversion, soit au financement d'actions engagées dans le cadre du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Les aides sont mises en place par voie de convention entre l'État et l'attributaire dans le respect des règles de la comptabilité publique. Chaque paiement est précédé d'une opération de liquidation qui permet de vérifier la réalité des droits des créanciers, notamment le respect de l'objet du contrat et le préalable du service fait. Le contrôle budgétaire administratif et juridictionnel s'applique aux actes accordant des aides aux entreprises en difficulté comme à l'ensemble des décisions financières des ordonnateurs publics. La prévision et la rigueur des procédures comptables sont de nature à éviter tout risque de détournement de fonds publics au profit d'intérêts personnels. Aucun élément ne permet actuellement de douter de l'efficacité de ces procédures. Si des cas précis leur étaient signalés, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur examineraient les dossiers concernés avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64600

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5378